



ALPHONSE ADAM - MARAIS - VOGELAU

Construisons ensemble
un Schilick
pour tous

BALL



MUNICIPALES 2020

SCHILICK
pour tous

CHRISTIAN



Nous allons régulièrement à votre rencontre, dans votre quartier

Nos premiers constats

- ▶ L'insécurité pour les enfants aux abords de la Maison de l'Enfance et de l'école Rosa Parks.
- ▶ Les nuisances et les incivilités sont en augmentation dans votre secteur surtout au niveau d'Alphonse Adam.
- ▶ Le manque de services de proximité et notamment l'absence d'un guichet automatique de billets (GAB).

*Ensemble,
insufflons une
nouvelle dynamique
à nos quartiers*

Nous reviendrons bientôt dans votre quartier pour échanger avec vous sur ces thématiques mais aussi sur toutes vos préoccupations quotidiennes.

Nos premières propositions

- ▶ La mise en place d'une main courante avec portail aux alentours de la Maison de l'enfance et des établissements scolaires.
- ▶ Le renforcement de la Police municipale et la création d'un pôle de sécurité gérant notre maillage de caméras de vidéosurveillance.
- ▶ La préservation du poumon vert de la Vogelau.
- ▶ L'extension du centre Sorgus et l'installation d'un guichet automatique de billets.



SCHILICK
pour tous

BALL
CHRISTIAN



A votre rencontre

Je vous donne
rendez-vous :

Samedi 7 décembre 2019
à 9H30

La place centrale
du Marais

Votre don (montant maximum de 4600 Euros pour une personne physique) ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant versé, dans la limite de 20% du revenu imposable de l'année (par exemple, pour un don de 100€, 66€ seront déduits de vos impôts, votre dépense réelle étant de 34€). Un reçu fiscal vous sera délivré (notez votre adresse précisément).

Mandatitaire déclaré à la préfecture du Bas-Rhin en date du 10 octobre 2019. Conformément à l'article L.52-9 du code électoral, le mandatitaire financier est la seule personne habilitée à recueillir des dons en faveur de la campagne de Christian BALL dans les limites précisées à l'article L.52-8 du Code électoral reproduit ci-dessous :

Article L.52 - 8 - réglementation des dons
(A1) Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros.

(A2) Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.

(A3) Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.

(A4) Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11.

(A5) Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger.

(A6) Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles prévues à permettre le versement du don.

(A7) Les montants prévus au présent article sont actualisés tous les ans par décret. Ils évoluent comme l'indice des prix à la consommation des ménages, hors tabac.

Vu le candidat. Ne pas jeter sur la voie publique - IPNS



Quel est votre avis
sur l'agrandissement
du CSC Adolphe SORGUS ?

Quelles sont les améliorations
à apporter dans votre
quartier ?

Quelles sont vos priorités pour SCHILTIGHEIM ?

Sécurité Propreté Sport, culture Education Action sociale

Cadre de vie, environnement Circulation, stationnement

Autres : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Mail : _____ @ _____ Mobile : _____

Je souhaite vous rencontrer Je souhaite être informé(e)

Je fais un don de _____ € (à l'ordre de Philippe CRENNER, mandatitaire financier de Christian BALL)



Christian BALL
Schilick Pour Tous
6 rue de la Glacière
67300 SCHILTIGHEIM



SCHILICK
pour tous

6 rue de la Glacière
67300 SCHILTIGHEIM

 christianball2020@gmail.com

 06 19 88 28 80

